DISTRIBUTION : Générale
J/02-04/SR/Final
ORIGINAL : Anglais

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session du Comité consultatif public mixte n° 02-04

tenue le 10 décembre 2002
à Monterrey, au Nuevo León

Compte rendu de discussion

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une session ordinaire le 10 décembre 2002, à Monterrey, au Nuevo León, à la suite d'un atelier public ayant pour thème *Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord : moyens novateurs de financer le développement durable,* qui a eu lieu la veille au même endroit.

Le présent compte rendu de discussion fait état des décisions prises par les membres du CCPM sur chaque point de l'ordre du jour, des activités à entreprendre et des responsabilités en matière de suivi. Voir l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B, l'avis au Conseil n° 02-12 à l'annexe C et l'avis au Conseil n° 02-13 à l'annexe D, qui comprend également le compte rendu de discussion de l'atelier.

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter sur le site Web de la Commission, à l'adresse <http://www.cec.org>.

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Mot d'ouverture et tour d'horizon du président du CCPM

Le président du CCPM, M. Jon Plaut, souhaite la bienvenue à tous les participants à cette dernière session ordinaire du Comité en 2002 et remercie l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey* (ITEM, Institut de technologie et d'études supérieures de Monterrey) de servir de cadre à cette réunion. Avant toute autre chose, il mentionne que M. Gustavo Alanís-Ortega a été élu au poste de président du CCPM pour 2003.

M. Alanís-Ortega remercie ses collègues du CCPM et s'engage à poursuivre le solide effort d'équipe déployé au cours des travaux du CCPM, et de faire tout son possible pour assurer la participation du public et donner suite à ses préoccupations.

Le président reprend la parole en mentionnant que Mmes Ann Bourget, du Canada, et Serena Wilson, des États-Unis, ne peuvent assister à la séance en raison d'autres engagements.

Il fait ensuite état de l'ordre du jour de la matinée en rappelant aux participants que la séance doit se terminer vers midi. Il conclut en déclarant que l'atelier de la veille sur le financement du développement durable a été très fructueux, et que le groupe de travail connexe du CCPM a élaboré un avis au Conseil qui sera distribué aux participants.

Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les membres adoptent l'ordre du jour provisoire.

Compte rendu du Secrétariat de la CCE et période de questions

Le directeur exécutif par intérim de la CCE, M. Victor Shantora, ne pouvant assister à cette session, la chargée de liaison du CCPM, Mme Manon Pepin, présente le rapport au nom du Secrétariat en indiquant que M. Shantora et le directeur des programmes, M. Doug Wright, se sont déplacés dans les trois capitales pour présenter le projet de plan de programme et de budget de la CCE pour 2003 à 2005. Ce document, qui tient compte de la plupart des recommandations du CCPM, sera approuvé au cours de la téléconférence que tiendront les représentants suppléants du Conseil le lendemain, le 11 décembre.

Mme Pepin indique qu'à la demande du CCPM, le Secrétariat commencera à élaborer une stratégie de communication. Elle mentionne aussi que le directeur exécutif par intérim a pris l'initiative d'engager un consultant en vue d'élaborer une stratégie qui prévoit une participation plus marquée des peuples autochtones aux travaux de la CCE, à court et à long termes. Le CCPM est censé examiner le rapport du consultant à ce sujet.

Donnant suite à une recommandation du CCPM, le directeur des programmes dirige l'établissement d'un plan stratégique qui permettra de mieux présenter les buts et objectifs de chaque projet de la CCE ainsi que les liens que chaque projet peut avoir avec les autres projets.

Le CCPM participera au processus d'évaluation des programmes qui portera, en premier lieu, sur la gestion rationnelle des produits chimiques, la prévention de la pollution et la conservation de la biodiversité.

Le Secrétariat a également soumis à l'examen du Conseil un projet de rétrospective des activités à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Au cours de leur prochaine téléconférence, les représentants suppléants discuteront de ces travaux auxquels contribuera le CCPM.

Mme Pepin mentionne aussi qu'au cours des derniers mois, le Secrétariat s'est consacré, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, à l'établissement d'un rapport sur les effets du maïs transgénique au Mexique. Ce rapport sera exposé plus en détail au cours de la séance.

En ce qui a trait aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, elle informe les membres que le Conseil décidera, au cours de sa réunion du lendemain, s'il est opportun de constituer un dossier factuel en rapport avec la communication Cytrar II.

Mme Pepin précise également qu'un seul poste reste à combler au sein du Secrétariat (à part celui de directeur exécutif pour lequel les Parties sont à la recherche d'un titulaire). Il s'agit du poste de chef du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, pour lequel le Secrétariat entamera des entrevues en janvier 2003.

Au nom du Secrétariat, Mme Pepin félicite M. Alanís-Ortega de son élection au poste de président du CCPM pour 2003 et l'assure du soutien et de la collaboration sans restriction du Secrétariat.

L'assistance formule des questions et des observations, dont les suivantes :

- L'atelier de spécialistes sur la pollution par les véhicules automobiles a-t-il seulement porté sur les régions frontalières ou également sur le milieu urbain? Un représentant du Secrétariat répond qu'il s'agissait d'une réunion de fonctionnaires axée sur les régions frontalières et que son compte rendu sera mis à la disposition du public.
- L'augmentation des subventions du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) est-elle permanente? Un représentant du Secrétariat répond par la négative en expliquant que ces fonds supplémentaires provenaient du surplus de l'année précédente.
- Le Conseil est censé approuver le lendemain, le 11 décembre, la version révisée des *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE*. Trois membres du CCPM (un de chaque pays) se joindront au comité de sélection, de même qu'un membre de chaque Comité consultatif national (CCN) et de chaque Comité consultatif gouvernemental (CCG). Cette activité sera inscrite au programme de travail du CCPM pour 2003 lorsque les nouveaux membres américains auront été nommés.
- Le nombre croissant de communications présentées en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE représente-t-il un surcroît de travail pour le Secrétariat? Un représentant de ce dernier répond par la négative, car ce n'est pas le cas pour le moment.
- Les Parties ont-elles prévu des ressources supplémentaires en vue de la négociation d'un accord sur l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières? Un représentant du Secrétariat répond par la négative.

Compte rendu des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux

Le représentant du CCN canadien commence par remercier les membres sortant du CCPM de leur contribution personnelle et collective aux travaux de la CCE. Il fait ensuite part du dernier avis de son comité sur le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE, avis qui préconise de mener un examen exhaustif, avec une forte participation du public, afin de déterminer si la CCE et ses programmes ont permis d'atteindre les buts fixés à l'origine. Il suggère de constituer un groupe de spécialistes pour réaliser une évaluation indépendante et de financer adéquatement ses activités. Il invite également le Secrétariat à entreprendre une auto-évaluation de concert avec le CCPM et les CCN. Il conclut en signalant que les délais sont courts en raison du programme de négociation d'un accord sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), et que le modèle que représente la CCE n'a pas encore été déposé à la table de négociation, à plus forte raison un projet de répétition de ce modèle.

Le président mentionne que même s'ils n'ont pu déléguer des représentants pour assister à cette réunion, le CCN et le CCG américains ont transmis des comptes rendus qui sont à la disposition de l'assistance.

Celle-ci formule des questions et des observations, dont les suivantes :

- Le CCPM et les CCN devraient mener une auto-évaluation.
- L'ALÉNA a fait la preuve qu'il n'était pas équilibré, d'une part, en raison de son chapitre 11, et, d'autre part, des articles 14 et 15 de l'ANACDE. La rétrospective ne devrait pas s'arrêter à la CCE; elle devrait comprendre aussi les répercussions environnementales de l'ALÉNA, notamment de son chapitre 11.
- Le Mexique devrait constituer son CCN le plus tôt possible.
- La rétrospective de la mise en œuvre de l'ALÉNA et de l'ANACDE devrait être axée sur l'avenir et relever les éléments qui se sont ou ne se sont pas avérés efficaces.

Discussion concernant un avis éventuel au Conseil sur le développement durable et le secteur privé

Un membre du groupe de travail du CCPM sur cette question présente l'ébauche d'un avis au Conseil en mentionnant que les recommandations touchant la poursuite des activités visent à compléter les travaux d'un programme que le CCPM considère très dynamique.

Une longue discussion touche ensuite des questions comme le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), la valorisation des services écologiques, le financement des infrastructures hydriques et la facilitation de l'expansion du financement par d'autres établissements en se fondant sur des programmes novateurs déjà en place.

Les membres conviennent d'apporter des modifications à cet avis dont la version finale sera distribuée par courriel et à laquelle sera annexé le compte rendu de l'atelier public.

Le président remercie les membres d'avoir fait l'unanimité à ce sujet en mentionnant qu'il est très difficile d'être à la fois idéaliste et membre du CCPM.

Suivi : Secrétariat et membres du CCPM

État d'avancement du rapport sur les effets potentiels du maïs transgénique au Mexique et période de questions

Le membre du CCPM faisant partie du groupe consultatif sur ce rapport et la chef par intérim du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, Mme Chantal Line Carpentier, font un exposé sur l'objet du rapport ainsi que sur les progrès accomplis en vue de constituer un groupe consultatif connexe, d'élaborer son mandat, de dresser son plan et son calendrier de travail.

Il est question des pressions que les organisations non gouvernementales (ONG) exercent pour que les collectivités locales touchées par les effets du maïs transgénique soient adéquatement représentées au sein du groupe consultatif. Le Secrétariat a accepté cette suggestion et il est actuellement à la recherche d'un représentant de ces collectivités pour y siéger.

Des documents de travail sont en voie de rédaction et le Secrétariat prévoit les publier vers la fin de décembre. Mme Carpentier mentionne qu'il a été décidé d'accorder deux journées d'examen de ces documents aux Parties avant de les rendre publics et d'en faire part aux médias.

Le cadre de référence du rapport sera affiché afin de recueillir les observations du public, mais il est prévu de le parachever vers la mi-janvier. Le Secrétariat engagera ensuite des consultants externes afin de rédiger les documents de référence du rapport qui sera également soumis à l'examen du public. À la suite d'un symposium sur cette question qui aura lieu à l'automne de 2003 au Mexique, le groupe consultatif formulera des recommandations au Conseil et publiera la version finale du rapport avant la tenue de la session ordinaire que ce dernier tiendra en juin 2004.

Mme Carpentier informe en outre l'assistance que le Secrétariat a créé une section spéciale sur le site Web de la CCE, qui contient les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Il a également l'intention de créer, d'ici peu, une section où le public pourra formuler des observations en ligne.

L'assistance formule des questions et des observations, dont les suivantes :

- Si l'on assiste à un phénomène de flux génétique, les mesures d'atténuation envisagées visent-elles à le réduire ou à s'en accommoder?
- Un membre du CCPM devrait écrire au gouvernement mexicain pour lui demander de pouvoir consulter tous les résultats de recherche qu'il n'a pas publiés à ce sujet. Un représentant du Secrétariat répond que cela pourrait compromettre l'autonomie du processus et ouvrir la porte à des demandes de la part des gouvernements. S'il faut adresser une lettre au gouvernement mexicain, il faudrait que ce soit le Secrétariat et non le CCPM qui le fasse; ce dernier ne devrait pas être à la tête de cette démarche.
- Les auteurs de la communication recevront-ils eux aussi le document de travail deux jours avant sa publication, afin qu'ils aient le temps de se préparer à faire part de leur point de vue aux médias? Mme Carpentier mentionne qu'elle transmettra cette demande au Secrétariat.
- Il est préoccupant de penser que le groupe consultatif puisse favoriser l'industrie biotechnologique, et si c'est le cas, cela pourrait miner la crédibilité du Secrétariat. Mme Carpentier dit croire que le groupe est équilibré et mentionne à nouveau que le Secrétariat cherche un représentant des collectivités locales touchées pour y siéger, cette démarche devant aboutir au cours des prochaines semaines.
- À quel point la représentation au sein de ce groupe est-elle équilibrée? Mme Carpentier répond que le choix des membres s'est fait sur la base d'une auto-déclaration de non-existence de parti pris ou de conflit d'intérêt.
- Lorsque les nouveaux membres du CCPM et le directeur exécutif seront en poste, le processus risque-t-il de changer? Mme Carpentier répond par la négative en précisant que ce processus sera en place vers la mi-janvier.

Suivi du CCPM

a) Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le président informe l'assistance que la lettre que les représentants suppléants lui ont adressée le 6 décembre 2002 répond négativement à tous les points soulevés par le CCPM.

Les membres conviennent que le Comité a fait tout ce qui était en son pouvoir et décident d'attendre que les quatre dossiers factuels en question soient constitués avant d'aborder à nouveau ce sujet. Le président mentionne aux membres qu'ils devraient commencer à réfléchir à la manière dont il faudrait examiner la résolution du Conseil n° 00-09.

Suivi : Conseil et CCPM

b) Chapitre 11 de l'ALÉNA, dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE, suivi du Sommet mondial sur le développement durable et nomination du directeur exécutif de la CCE

La lettre des représentants suppléants a également trait aux questions suivantes : pour ce qui est du paragraphe 10(6) de l'ANACDE et du chapitre 11 de l'ALÉNA, ils ne font pas l'objet, pour le moment, d'une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce; le compte rendu de la dernière réunion du groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, ainsi que chaque compte rendu des réunions qu'il tiendra à l'avenir, seront affichés sur le site Web de la CCE; au cours de sa prochaine rencontre, ce groupe se réunira avec le CCPM et ensuite en privé; lorsque le processus d'élaboration d'une rétrospective des dix dernières années sera ébauché, il sera soumis à l'examen du CCPM; la recherche d'un nouveau titulaire du poste de directeur exécutif est en cours.

Les membres décident d'appuyer la recommandation du CCN canadien sur la rétrospective des dix dernières années et d'en informer les représentants suppléants.

Suivi : président du CCPM

Les membres décident de recommander la tenue d'une séance publique sur cette rétrospective dans le cadre de la session ordinaire que le Conseil tiendra en juin 2003.

Suivi : président du CCPM

Les membres conviennent d'inviter les Parties à assister à l'atelier public sur le chapitre 11 de l'ALÉNA, qui se tiendra le 24 mars 2003, à Mexico.

Suivi : président du CCPM

Les membres conviennent de rappeler aux représentants suppléants que le CCPM entend être représenté dans le cadre du processus final de sélection du nouveau directeur exécutif.

Suivi : président du CCPM

c) Avis du CCPM n°s 02-08, 02-10 et 02-11

Dans des lettres distinctes, également en date du 6 décembre 2002, les représentants suppléants répondent en détail à l'avis du CCPM n° 02-08 sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) ainsi qu'aux mesures que préconise le CCPM dans son avis n° 02-10 concernant la gestion de l'eau douce.

Le président invite les membres à examiner attentivement la réponse à l'avis sur la GRPC afin de déterminer s'il est nécessaire d'y donner suite.

Suivi : membres du CCPM

Les représentants suppléants n'ont pas encore répondu à l'avis du CCPM n° 02-11 sur le plan de programme et de budget pour 2003 à 2005.

d) Atelier public sur la coopération en matière d'application des lois organisé en juin 2003 par le CCPM et le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale

Les membres examinent et approuvent le document dans lequel le groupe de travail connexe du CCPM présente les questions dont le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale pourrait tenir compte au cours de l'élaboration d'une orientation stratégique à long terme, et de l'établissement de l'ordre du jour de la réunion qu'il tiendra avec le CCPM en juin 2003. Les membres conviennent également de transmettre le document à ce groupe de travail.

Suivi : président du CCPM et Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale

e) Adoption d'un avis éventuel au Conseil sur l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières

Après avoir convenu des modifications à apporter à cet avis, les membres décident que sa version finale doit être distribuée par courriel.

Suivi : Secrétariat et membres du CCPM

Questions administratives relatives au CCPM

a) Nomination et rotation des membres du CCPM au sein des groupes de travail

Il est convenu de n'apporter aucun changement, pour le moment, aux groupes de travail et d'attendre l'arrivée des cinq nouveaux membres américains et du nouveau membre canadien.

b) Prochaines réunions du CCPM

Session ordinaire n° 03-01, du 24 au 27 mars, à Mexico
Le CCPM tiendra un deuxième atelier public sur le chapitre 11 de l'ALÉNA le 24 mars 2003, parallèlement au deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. La première session ordinaire du CCPM en 2003 se tiendra le 27 mars.

Nota : *Les 27 et 28 mars, le PNUE tiendra une réunion en collaboration avec la CCE, également à Mexico, sur le renforcement des capacités, l'environnement, le commerce et le développement durable. Les membres du CCPM sont invités à y assister le 28 mars si leur emploi du temps le permet.*

Session ordinaire n° 03-02, du 23 au 25 juin, à Washington
Cette session ordinaire se tiendra dans le cadre de la session ordinaire du Conseil et parallèlement à un atelier public organisé avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale.

Session ordinaire n° 03-03, en octobre (date à confirmer), à Halifax, en Nouvelle-Écosse
Cette session ordinaire se tiendra parallèlement à un atelier public sur les espèces envahissantes et à une séance en plénière sur le projet de plan de programme et de budget de la CCE pour 2004 à 2006.

Session ordinaire n° 03-04, à la fin de novembre ou au début de décembre, au Mexique (date et lieu à confirmer)
Cette session se tiendra parallèlement au symposium de la CCE sur les effets du maïs transgénique sur les variétés traditionnelles de maïs au Mexique.

Commentaires des observateurs

Sur l'invitation du président, les observateurs formulent des commentaires, dont les suivants :

- Il serait très utile, à titre de complément à l'avis du CCPM sur le financement du développement durable, de tenir une réunion afin de discuter de formation et d'accès aux ressources permettant d'homologuer les produits.
- Les stratégies binationales en vigueur destinées à améliorer la qualité de l'air pourraient servir de modèles dans le cadre des négociations en vue de conclure un accord sur l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières.
- Tout comme il est important que le Secrétariat soit confiant de l'équilibre de la représentation au sein du groupe consultatif sur le rapport concernant les effets du maïs transgénique, il est important que les collectivités locales touchées par ce phénomène ressentent la même confiance. Le fait d'y inclure dans ce groupe un de leurs représentants est opportun, mais il faudrait également prendre d'autres mesures.
- Il serait judicieux d'établir un lien entre la définition des produits et services écologiques et la possibilité que les PME puissent obtenir du financement. L'écoétiquetage n'avantage ni les PME ni les producteurs.
- Le CCPM devrait continuer de défendre son point de vue au sujet des articles 14 et 15 de l'ANACDE et ne pas attendre que les quatre dossiers factuels en question soient constitués.

- Il faut évaluer ce que coûte aux gouvernements et aux contribuables le fait de ne pas tenir compte de considérations environnementales qui mènent à des différends sur le chapitre 11 de l'ALÉNA. Il faudrait envisager d'établir un rapport sur ce chapitre en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.
- Les nouveaux membres du CCPM devraient bénéficier d'une séance d'orientation.
- Les travaux sur le financement devraient également tenir compte de la sensibilisation des générations à venir.
- Les travaux de la CCE devraient comprendre l'élaboration de programmes d'éducation et de sensibilisation en matière d'environnement.
- Le deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce devrait comprendre l'étude de questions et de cadres permettant d'associer les systèmes juridiques des trois pays.
- Les immeubles écologiques et les propriétés industrielles désaffectées offrent beaucoup de possibilités et devraient avoir une place dans le programme de la CCE. (Mme Carpentier invite cet observateur à se joindre au groupe de travail de la CCE sur cette question.)

Fin de la séance

Le président du CCPM remercie tous les participants, les hôtes de cette réunion, le personnel de la CCE et les interprètes, et lève ensuite la séance.

À la suite de ce compte rendu sont consignées les déclarations d'adieu des membres sortants du CCPM, à savoir MM. Peter Berle, Steve Owens et Jon Plaut et Mmes Serena Wilson et Liette Vasseur.

Déclarations d'adieu des membres sortants du CCPM

Avant de lever la séance, le président sortant mentionne que cinq membres du CCPM quitteront leurs fonctions le 31 décembre 2002. Tous les membres américains sont remplacés ainsi qu'un membre canadien. Il demande à chacun d'eux d'adresser quelques mots à l'assistance tout en rappelant que Mme Wilson est absente.

Mme Liette Vasseur déclare avoir fait partie du CCPM depuis près de quatre ans et avoir occupé le poste de présidente en 2001. Ce comité est constitué de 15 membres, 15 Nords-Américains qui ont une vision commune de la coopération environnementale à l'échelle du continent. Elle rappelle que ces membres sont des bénévoles et que le temps qu'ils consacrent à leurs fonctions représente quelque six semaines de travail par année. « Il s'agit d'une expérience fascinante mais quelquefois décourageante, déclare-t-elle. Même si on a parfois le sentiment que la CCE est l'enfant indésirable de l'ALÉNA (un tabouret à trois pattes comprenant le Conseil, le Secrétariat et le CCPM), on a parfois l'impression que le CCPM est une patte indésirable de ce tabouret. » Elle affirme que le CCPM n'existe pas sans le public et le remercie de son soutien dynamique et de la contribution qu'il lui offre depuis des années. Mme Vasseur remercie également le gouvernement canadien de l'occasion qu'il lui a offerte et exprime son appréciation à l'égard des nouveaux amis et collègues que cette expérience lui a permis de rencontrer. Elle remercie également la CCE et son personnel pour l'aide qu'ils lui ont apportée et demande à chacun de continuer de se battre.

M. Steve Owens exprime sa gratitude envers le personnel de la CCE et le public. Il mentionne que lorsqu'il a été nommé au CCPM, il y a trois ans, il ne connaissait rien au processus et a été vraiment impressionné par la compétence et la qualité des membres du CCPM et du public qui assistent aux sessions. Selon lui, c'est à cela que sert le processus : défendre la cause de la participation du public. Il dit vouloir exprimer la pensée suivante : « N'arrêtez pas de défendre la cause et n'arrêtez pas de vous montrer. Si vous avez l'impression de ne pas être écoutés, c'est le moment le plus propice pour continuer d'essayer ». M. Owens se dit particulièrement heureux et fier d'avoir contribué à l'élaboration d'un programme sur la salubrité de l'environnement des enfants, mais frustré de constater le manque de progrès au sujet des questions que soulèvent les articles 14 et 15 de l'ANACDE. Il invite le public à exercer des pressions en déclarant que des forces extérieures n'attendent que le moment d'exclure le public et d'éliminer l'environnement de leurs programmes, et ce, à mesure que les questions commerciales soulèvent les passions et que l'économie chancelle.

M. Peter Berle, qui est un membre fondateur du CCPM, déclare que les trois pays ont conclu l'ANACDE et créé la CCE dans l'espoir que le commerce devienne un élément moteur pour améliorer l'environnement. « Ils espéraient également que cet accord et cet organisme puissent limiter les ravages que le commerce pouvait occasionner, ajoute-t-il. Si l'on fait un retour en arrière, on peut se demander si cette espérance s'est concrétisée. C'est le cas, dans une certaine mesure, notamment l'élimination de certaines substances chimiques toxiques du continent nord-américain dans le cadre du programme de GRPC. Par contre, d'autres activités n'ont pu aller aussi loin ou ont tout simplement avorté, car la CCE est toujours aux prises avec un budget limité. »

« On a constaté très tôt qu'il serait impossible d'améliorer la qualité de l'environnement si les trois pays n'appliquaient pas leur législation environnementale. C'est pour cette raison que l'article 14 de l'ANACDE contient une notion novatrice, celle de permettre à tout citoyen de demander la tenue d'une enquête afin de déterminer si les gouvernements appliquent ces lois. Il s'agit d'un processus révolutionnaire, d'une première en matière de jurisprudence internationale. Malheureusement, l'application de l'article 14 a suscité un grand découragement. Lorsqu'ils ont été contestés en vertu de cet article, les gouvernements ont fait l'impossible pour entraver le processus, et cette caractéristique s'applique à chacun d'eux. »

« La communication Cozumel constitue le premier exemple du genre, et ses auteurs y alléguaient que le Mexique n'avait pas suivi les procédures en vigueur en approuvant le projet de jetée sans mener d'évaluation environnementale. Le représentant suppléant mexicain a par la suite mis tout en œuvre pour enterrer l'affaire. »

« La société canadienne BC Hydro a elle aussi ultérieurement fait l'objet d'une communication de citoyen. Dans ce cas, la représentante suppléante canadienne a dirigé l'attaque en voulant changer les règles du jeu pour que les gouvernements maîtrisent totalement le processus de présentation des communications et la manière d'y donner suite. Le CCPM a résisté à ces efforts d'éviscération du processus visé à l'article 14. »

« Depuis peu, le gouvernement américain essaie de contrecarrer le processus relatif aux communications en préconisant qu'un dossier factuel ne porte que sur le fait à partir duquel les auteurs d'une communication allèguent une non-application des lois. Cela limite gravement le

processus d'examen dont l'enjeu consiste à mettre en lumière une tendance de non-application. Jusqu'à présent, le CCPM a heureusement pu faire en sorte que ce processus continue d'être en vigueur. N'abandonnez pas la partie! »

« Pour que la CCE agisse avec efficacité, il faut préserver et renforcer l'autonomie du Secrétariat. Dans ce cas-là également, il faut que le CCPM soit un vigoureux défenseur de ce dernier. »

« Le principe d'intégration de l'environnement et du commerce a une importance particulière en ce moment, alors que l'on négocie un accord sur la ZLÉA. Il est toutefois regrettable que les États-Unis ne perçoivent pas l'ANACDE comme un point de départ, et qu'au lieu de le considérer comme une norme à améliorer, ils s'efforcent de le déclasser et de l'affaiblir à tel point qu'il deviendra un instrument moins adéquat pour promouvoir la qualité de l'environnement. »

« Les membres américains quittent le CCPM au moment où les aspirations que nous avons partagées depuis le tout début sont en péril. Mais il y a encore de l'espoir! Avec l'aide du nouveau président du CCPM, M. Alanís-Ortega, et celle du secrétaire mexicain à l'Environnement et ancien directeur de la CCE, M. Victor Lichtinger, il faut continuer de poursuivre l'objectif initial. On doit cependant espérer qu'ils pourront résister aux pressions visant à affaiblir la CCE. Le gouvernement américain ne semble malheureusement pas encore déterminé à s'engager vigoureusement dans ce sens. »

« En analysant l'expérience acquise au sein du CCPM, je pense que nous avons gagné quelques batailles collectivement et en avons aussi perdu quelques-unes, mais nous y avons tout le temps pris un sacré plaisir. »

M. Plaut, qui est un membre fondateur du CCPM, déclare qu'avant le Programme de Rio et avant l'ALÉNA, la vieille notion de l'environnement et du commerce était discordante. « C'était agréable pour leurs défenseurs, mais aucunement constructif, poursuit-il. Nous devons manifestement travailler de concert si nous voulons accomplir des progrès. Cela a déjà été préconisé durant les très incomplètes réunions de Rio. Le Nord (le Canada et les États-Unis) désignait ces réunions "Conférence mondiale sur l'environnement et le développement" , alors que le Brésil les nommait "Conférence mondiale sur le développement et l'environnement", autrement dit; soit l'inverse pour les pays du Sud. C'était très révélateur et indiquait peut-être la manière dont la population voulait orienter sa vie. » M. Plaut explique que lorsque le président Clinton l'a nommé au CCPM, en 1994, il était un fervent défenseur de l'environnement dans une optique de durabilité. Il ajoute que feu John Wirth (membre américain du CCPM qui y siégeait encore à sa mort, l'automne dernier) l'a convaincu qu'ils étaient des avocats nord-américains et qu'ils devaient adopter un comportement nord-américain pour être en mesure d'accomplir leur tâche. « Tout en parlant, John Wirth m'a donné une épinglette qu'il portait et sur laquelle une ligne rouge traversait les mots "Pas de jérémiades" ». M. Plaut conclut en souhaitant la meilleure des chances aux membres du CCPM et au personnel de la CCE, et en les invitant tous à ne pas oublier le slogan « Pas de jérémiades ».

M. Alanís-Ortega (nouvellement élu au poste de président du CCPM pour 2003) fait ses adieux à ses collègues sortants en leur exprimant, au nom de tous les membres, ses félicitations et ses

remerciements pour l'immense travail qu'ils ont accompli et qui a étoffé l'expérience du Comité. Il déclare que même lorsqu'il faisait 25 degrés sous zéro ou 40 degrés au-dessus, les membres « n'ont jamais formulé de jérémiades ». Il évoque également les réunions intenses empreintes de discussions animées et d'émotions, parfois intéressantes et parfois ennuyeuses, et mentionne avoir appris à quel point la persévérance est importante. Il remercie les membres sortants de l'énergie et de l'enthousiasme dont ils ont fait preuve, d'avoir partagé leur savoir-faire et manifesté leur sens de l'hospitalité en accueillant les nouveaux membres avec chaleur et empressement. S'adressant à MM. Plaut et Berle, il déclare : « Vous avez tracé la voie du CCPM et montré l'importance du travail en équipe. Cela n'aurait pas été possible sans l'esprit d'équipe qui vous anime; nous perdons des éléments importants de notre groupe. »

En dernier lieu, Mme Donna Tingley accepte de prononcer quelques mots d'appréciation à l'endroit des membres sortants en caractérisant la personnalité de chacun d'eux par un mot :

- « M. Plaut : un pacifique. Il a toujours mis en valeur nos points communs et a agi de cette manière parce qu'il aime l'humanité.
- M. Berle : un chef de file. À plusieurs occasions, je me suis rendu compte de quelle manière il pouvait se pencher sur une question, solliciter du soutien et atteindre son objectif.
- M. Owens : un politicien, mais pas avec un "p" majuscule. Il a la capacité particulière d'écouter, de comprendre rapidement, de synthétiser, de décider ce qu'il faut faire.
- Mme Wilson : une tenace. J'ai pu constater son état d'esprit et son aptitude à ne pas abandonner une tâche jusqu'à ce qu'elle soit terminée et bien exécutée.
- Mme Vasseur : une énergique. Je ne connais personne qui ait autant de détermination qu'elle.

Ce n'est pas un adieu mais un au revoir. »

Après que les membres sortants aient reçu une plaque commémorative, le président remercie à nouveau tous les participants, le personnel de la CCE, les membres du CCPM et les interprètes.

Rédigé par Lorraine Brooke

Annexe A
DISTRIBUTION : Générale
J/02-04/AGEN/Rev.2
ORIGINAL : Anglais

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session ordinaire du Comité consultatif public mixte 02-04

10 décembre 2002

Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey (ITESM)
Campus Monterrey
Sala Mayor de Rectoría
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo Léon

Ordre du jour provisoire

Président de la réunion : Jon Plaut

7 h 30 – 8h 00 Inscription – café, croissants

8 h 00 – 8 h 15 Mot de bienvenue et tour d'horizon par le président du CCPM; annonce des résultats de l'élection au poste de président du CCPM pour 2003*
a) Adoption de l'ordre du jour provisoire

8 h 15 – 8 h 30 Rapport présenté par le Secrétariat de la CCE et période de questions

8 h 30 – 8 h 45 Rapport des représentants des Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux*

8 h 45 – 9 h 30 Examen par le CCPM d'un éventuel avis au Conseil sur le secteur privé et le développement durable*

9 h 30 – 10 h 00 Le point en ce qui concerne le rapport préparé en vertu de l'article 13 de l'ANACDE au sujet des effets potentiels du maïs transgénique sur les variétés traditionnelles de maïs au Mexique, et période de questions
– Chantal Line Carpentier, chef par intérim, secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, CCE
– Mindahi Crescencio Bastida-Munoz, membre du CCPM et du Groupe consultatif sur le rapport préparé en vertu de l'article 13 de l'ANACDE au sujet des effets potentiels du maïs transgénique sur les variétés traditionnelles de maïs

10 h 00 – 10 h 30 Suivi des travaux du CCPM*

a) Articles 14 et 15 de l'ANACDE
b) Chapitre 11 de l'ALÉNA, dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE, suivi du Sommet mondial sur le développement durable et nomination du directeur exécutif de la CCE
c) Avis du CCPM au Conseil n°s 02-08, 02-10 et 02-11
d) Atelier public sur la coopération en matière d'application des lois organisé en juin 2003 par le CCPM et le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale
e) Approbation de l'ébauche d'un avis au Conseil sur l'Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers

10 h 30 – 10 h 45 Questions administratives concernant le CCPM*
a) Groupes de travail du CCPM : nomination et rotation des membres
b) Prochaines réunions du CCPM

10 h 45 – 11 h 00 Commentaires des observateurs

11 h 00 Levée de la séance

---

* Séance ouverte au public en tant qu'observateur.

Annexe B

CEC Public Workshop on
Investing in North America's Future:
Innovative Financing for Sustainable Development
and Joint Public Advisory Committee Regular Session 02-04

9–10 December 2002 in Monterrey, Nuevo León

Taller público de la CCA
sobre la Inversión en el Futuro de América del Norte:
Financiamiento Innovador para el Desarrollo Sustentable
y sesión ordinaria del Comité Consultivo Público Conjunto 02-04

9 y 10 de diciembre de 2002 en Monterrey, Nuevo León

Atelier public de la CCE
« Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord :
mode de financement novateur pour un développement durable »
et session ordinaire du Comité consultatif public mixte 02-04

9–10 décembre 2002 à Monterrey, Nuevo León

Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey (ITESM)
Campus Monterrey
Sala Mayor de Rectoría
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo Léon

List of participants / Lista de participantes / Liste de participants

PARTICIPANTS

Alfaro Mata, Francisco Javier
Director Medio Ambiente
Federación Mexicana de Asociaciones privadas de salud y desarrollo comunitario
Salud y desarrollo Comunitario de Ciudad Juarez
Plutarco Elias Calles #744 Progresista
Ciudad Juarez, Chihuahua 32310
México
52 656 616 0833
52 656 616 6535
fjalfaro@hotmail.com

Balderrama Santander, Renato
Professor-Researcher
ITESM Campus de Monterrey
Ave. Eugenio Garza Sada 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
México
52 818 358 2000 ext 4574
52 818 328 4204
abalderrama@itesm.mx

Barud, Zubillaga
Coordinador de Programas
Centro para la Administración de los Recursos Ambientales
500 W. University St.
El Paso, Texas 79968-0645
USA
915 747 7632
915 747 5145
albertobz@utep.edu

Bordas, Agusti
Policy Advisor
Environment Canada
10 Wellington 23rd Floor
Hull, Quebec K1A 0H3
Canada
819 956 5947
819 997 0199
aguste.bordas@ec.gc.ca

Bremer Bremer, Martin H.
Profesor Investigador
ITESM
Av. Eugenio Garza Sada #2501
Monterrey, Nuevo León 64849
México
52 818 328 4032
52 818 359 6280
mbremer@itesm.mx

Brooke, Lorraine
Consultant
3745 St-Jacques West Suite 220
Montreal, Quebec H4C 1H3
Canada
514 934 1218
514 937 5114
toportia@mlink.net

Bustani, Alberto
Rector
ITESM Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada #2501 Sur
Col. Tecnológico
Monterrey, Nuevo León 64849
México
52 818 358 2000
52 818 328 4204
abustani@campus.mty.itesm.mx

Callejas, Alejandro
Director
Centro de Estudios para la Sustentabilidad,
Universidad Anáhuac de Xalapa
Obreros Textiles 57-6, Col. M. A. Muñoz
Xalapa, Veracruz 91060
México
52 228 818 4843
52 228 818 4843
alecallejas@infosel.net.mx

Cantisani Montemayor, Humberto Mario
Relaciones Públicas
ITESM Campus de Monterrey
Ave. Eugenio Garza Sada 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
México
52 818 358 2000 ext 4574
humberto.cantisani@itesm.mx

Clement, Philip
Conservation Specialist
Alberta Wilderness Association
455 12th Street NW
Box 6398, Stn. D
Calgary, Alberta T2P 2E1
403 283 2025
403 270 2743
awa.cp@shaw.ca

Danemann, Gustavo D.
Director de Conservación en Baja California
Pronatura Noroeste-Mar de Cortés
Riveroll 724 (esq. Calle 7a), local 10
Ensenada, Baja California 22830
México
52 646 175 7159
52 646 175 7160
danemann@telnor.net

Dawkins, Kristin
Vice President - International Programs
Institute for Agriculture and Trade Policy
2105 First Ave. SO
Minneapollis, MN 55404
USA
612 870 4846
kdawkins@iatp.org

De la Rosa Romero, Elizabeth
Presidenta
Fuerza Ambiental de Servicios A.C.
438 Mar, Colonia Santa Monica
Queretero 76138
México

De Marco, Jerry
Managing Lawyer
Sierra Legal Defence Fund
30 St. Patrick Street, Suite 900
Toronto, Ontario M5T 3A3
Canada
416 368 7533 ext 29
416 363 2746
bear@sierralegal.org

Dong, Sonia
Researcher
Environmental Defence Canada
615 yonge St.
Suite 500
Toronto, Ontario M4Y 1Z5
Canada
905 276 8196
416 523 9521
416 323 9301
sonia@edcanada.org

Elizondo Fernández, Lizeth
Coordinadora ambiental
301 A Avenida Independencia
Monterrey, Nuevo León
México
lizeth@cemex.com

Espinosa, Araceli
Docente
Benemérita Universidad Autónoma de Puebla
22 Sur y Av. San Claudio S/N C.U.
Puebla, Puebla 72520
México
aryespinosa@hotmail.com

Farias Gaytan, Silvia Catalina
Programa Campus Sostenible
Centro de Calidad Ambiental
Edificio CEDES 5 piso
Oficina CD-508
Tec de Monterrey, Campus Monterrey
52 818 358 1400 ext. 5272

Ganzi, John
Executive Director
Finance Intitute for Global Sustainability
100 Brighten
Chapel Hill, North Carolina 27516
USA
919 933 3610
919 933 1352
jganzi@mindspring.com

García Elvira, Norma Delia
Coordinadora Ejecutiva
Asociación Mexicana de Mujeres Organizadoras en Red A.C.
Juan de Dios Arias #48 Col. Vista Alegre del Cuauhtémoc
México, DF 06860
México
52 555 740 0447
52 555 741 5065
ammor@unorga.org.mx

García Gardea, Eugenio
Director
División de Ingeniería y Arquitectura
ITESM Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada #2501 Sur
Colonia Tecnológico
Monterrey, Nuevo León 64849
México
52 818 358 2000 exts. 5400-5401
52 818 359 7292
jegarcia@itesm.mx

Garza Esqqrza, Jorge
Director
Parque Ecológico Chipinque
Carreterra Chipinque K.M. 2.5
Nuevo León
México
52 818 303 0000
52 818 303 2190

González, Miguel Angel
Director Corporativo de Medio Ambiente
Seguridad y Salud
Vicepresidencia de Tecnología
Cemex
Av. Constitución 444
Apdo. Postal 392
Monterrey, Nuevo León 64000
México
Tel: 528 328 3000
Fax: 528 328 3188

Hanson-Lee, Melinda
Project Co-ordinator
Eastern Charlotte Waterways
102 Main Street
St. George, New Brunswick E5C 3J7
Canada
506 755 6001
506 755 6187
ecwinc@nbnet.nb.ca

Hernández Rojas, Erubiel
Grupo Comunitario Portacelis
Calzada Circo Ferrera 123 C Fracc. Buenavista
Tuxtla Gutierrez, Chiapas 2902
México
52 961 615 7886
52 961 615 7886
icsur_soc@hotmail.com

Hurtado-Baker, Susana Judith
Profesor Investigador
ITESM - Campus Monterrey
Ave. Eugenio Garza Sada No. 2501
CEDES 5° Piso
Monterrey, Nuevo León 64849
México
52 818 358 1400 ext 5276
52 818 359 6280
shurtado@itesm.mx

Ibarra, Rolando
Asociado
Sanchez DeVanny Eseverri, S.C.
Ave. Roble #300, desp 1201
Garza García, Nuevo León 66265
México
52 818 153 3906
52 818 153 3901
rir@sanchezdevanny.com

Ireta Guzman, Hugo
Presidente
Consejo Ciudadano por el agua del estado de Tabasco, A.C.
Suarez Hernandez 126, Col. Reforma
Villahermosa, Tabasco 8600
México
ccatabasco@yahoo.com.mx

Jensen, Kaj
Senior Environmental Specialist
Fleet Boston Financial
777 Main St. MC CT/EH/40220 E
Hartford, CT 06102
USA
860 952 6305
860 952 6313
kaj_l_jensen@fleet.com

Juárez Varela, José E.
Director Comercialización
Café La Selva
Carretera Panamericana Km. 1261.5
Comitán, Chiapas 30000
México
52 963 632 2076
52 963 632 2076
laselv@prodigy.net.mx

Leal Jiménez, Miguel Angel
Administrador General
Alianza por un Planeta Verde, A.C.
Quintana Roo #385
La Paz, Baja California 23090
México
52 612 121 0005
lealmiguelangel@hotmail.com

Lindberg, Chris
Interested Citizen
2145 Alta Vista Drive
Ottawa, Ontario K1H 7L7
Canada
649 946 3246
clindber@sfu.ca

López Castañeda, José Manuel
Reportero
El Norte
629 Washington
Monterrey, Nuevo León 64000
jolopez@elnorte.com

Lozano, Francisco
ITESM
2501 Avenida Garza Sada Sur
Monterrey, Nuevo León
52 818 328 4141
fjlozano@itesm.mx

Lueyano Martinez, Patricia
Jefe de departamento
Gobierno Del Estado de Tamaulipas 87000
México
52 834 312 6018
52 834 315 5580
pg-lueyano@hotmail.com

Madero, Alida
Coordinadora
Wildlife Trust
258 Andómeda
Monterrey, Nuevo León 64860
México
52 818 349 1994
52 818 349 8776
amadero@sdm.net.mx

Marois, Thomas
Masters Student - International Politcal Studies
University of Alberta
10607 - 85 ave.
Edmonton, Alberta T6E 2K6
Canada
tmarois@ualberta.ca

Martinez Michel, Victor
Apoyo Tecnico
Sociedad Amigos del Lago Chapala A.C.
Madero 202
Chapala, Jalisco 45900
México
52 376 765 5955
52 376 765 5955
amigosdelago@hotmail.com

McDonald, Rodney
Sustainable Strategies
Centre for Indigenous Environmental Resources
3rd Floor - 245 McDonald Ave.
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6
Canada
204 956 0660
204 956 1895
rmcdonald@cier.ca

Miranda Salazá, Rosalva
Area Investigación
Parque Ecológico Chipinque
Carretera Chipinque k.m. 2.5
Monterrey, Nuevo León
México
52 818 303 0000
romiranda69@hotmail

Morales, José Luis
Director General
ECO-SOL, Educación y Cultura Eco. A.C.
Blvd. Agua Caliente No. 10535-505
Tijuana, Baja California 22420
México
52 664 681 7111
52 664 686 3956
ecosol@telnor.net

Neira, Patricia
Ciudadana
329 Vista Encanto
Nuevo León 67130
México
52 818 346 3383
brinter@att.net.mx

Noriega, Pilar
Coordinadora
Medio Ambiente
310 Mirasol
Santiago, Nuevo León 67300
Méxcio
noriega@itesm.mx

Ocegueda Sánchez, Marco Sebastian
Miembro
Red Juvenil de Promotores Ambientales
Jerez No. 2159
Guadalajara, Jalisco 44220
México
52 333 566 2956
mocegueda@yahoo.com
rjpa_gdl@yahoo.com.mx

O'Donnell, Jayme
St-Mary's First Nation
27 Paul St.
Fredericton, New Brunswick E3A 2V7
Canada
506 452 2750
506 452 2759
jaymeod80@hotmail.com

Ortiz, Sonia
Director
Aventur
105 Avenida Terrasol
Garza García, Nuevo León 66230
México
52 818 378-5926
52 818 335 6119
sortiz@teledinamico.com.mx

Paquin, Marc
Directeur Exécutif
Centre International Unisfera
Montreal, Quebec H2J 2Y9
Canada
514 527 2636
514 527 0612
marc.paquin@unisfera.org

Pauli, Cesar
Fotógrafo
Periódico El Norte
629 Washington
Monterrey, Nuevo León 64000
México
52 818 318 8151
cpauli90@hotmail.com

Penak, Brenda
Executive Director
Bedeque Bay Environmental Management Association
370 Water St.
Summerside, Prince Edward Islande C1N 1C4
Canada
902 436 7090
902 436 1458
bbema@pei.aibn.com

Porto Ramirez, Cruz
Presidente
Consejo Ecológico de Participación Ciudadana A.C.
Gijón #403
Saltillo, Coahuila 25107
Mexico
52 844 4 39 7119
Porto381@yahoo.com

Quiroz Martinez, Humberto
Maestro
Facultad de Ciencias Biológicas
Universidad Autonoma de Nuevo Leon
Laboratorio de Entomologia
Facultad de Ciencias Biológicas
UANL Apdo Postal 105-F
San Nicolas de los Garza, Nuevo Leon 6645
México
52 818 352 1580
52 818 352 1580
hquiroz@ccr.dsi.uanl.mx

Ramirez Ramirez, Adrian
Presidente del Grupo GACOREN, A.C.
Grupo Alternativa para la Conservación de los Recursos Naturales
Gilberto Flores Muños #53
Col. Cuauhtemoc A.P. 11
Oaxaca, Oaxaca 70322
México
aoisl@hotmail.com

Rangel, Mariana
Asistente de dirección
Centro de Estudios sobre Norteamérica
Av. Eugenio Garza Sada 2501
Monterrey, Nuevo León 64849
México
52 818 328 4116
mariana@itesm.mx

Rincón, Carlos
Environmental Project Director
Environmental Defense
1100 N. Stanton, Suite 805
El Paso, Texas 79902
USA
915 543 9292
915 543 9115
crincon@environmentaldefense.org

Román, Beatriz
Jefa de la Unidad de Concertación
SEMARNAT - CECADESU
Progreso #3, Primer Piso Col. Del Carmen
Coyoacán
México, DF 4100
México
52 555 484 3592
52 555 658 3381
broman@semarnat.gob.mx

Romero, Miguel Angel
Director
ITESM
2501 Avenida Garza Sada Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
México
mromero@itesm.mx

Sánchez Balderas, Adriana Fabiola
Directora Ejecutiva
Asociación Cultural Na Bolom A.C.
Avenida Vicente Guerrero #33
San Cristóbal de las Casas, Chiapas 29220
México
52 967 678 1418
52 967 678 1418

Sánchez Juarez, Adrian Fernando
Cargo Secretario General
Organisación Fuerza Forestal, A.C.
Santiago de Querétaro, Querétaro 76138
México
52 442 195 7113
52 442 195 7113

Siciliano, Stephen
San Diego Border Region Correspondant
International Environment Reporter
650 South Sweeter Ave.
Los Angeles, California 90048
USA
213 629 8178
highwayscribery@aol.com

Silva Rodríguez, Mario Ramón
Miembro
Colectivo Ecologista Jalisco, A.C.
Herrera Y Cairo 2931-1, Fraccionamiento
Residencial Juan Manuel
Guadalajara, Jalisco 44680
México
52 333 342 3270
marios@iteso.mx

Smith, Jennifer
Doctoral Candidate
University of Aberdeen
1301 Richmond Ave. A3
Houston, Texas 77006
USA
713 942 2532
jennifer.smith@abdn.ac.uk

Starr, Julie
Population & Environment Specialist
National Wildlife Federation
58 State Street
Montpellier, Vermont 05602
USA
802 229 0650 ext 315
802 229 4532
jstarr@nwf.org

Staszenski, Brian
Executive Director
Destination Conservation
10125-97th Ave.
Edmonton, Alberta T5K 0B3
Canada
780 433 8711
780 439 5081
brian@dcplanet.ca.org.com

Tollefson, Chris
Associate Professor
Faculty of Law, University of Victoria
P.O. Box 2400, STN CSC
Victoria, British Columbia V8W 3H7
Canada
250 721 8170
ctollef@uvic.ca

Tomás, Pilar
Coordinadora Proyectos Especiales
Gobierno del Estado Nuevo León
Av. Alfonso Reyes #1000 Nte.
Monterrey, Nuevo León 64290
México
52 818 331 3252
52 818 331 3272
pilar_tomas@yahoo.com

Treviño Treviño, César Ulises
Director
Bioconstrucción & Energía Alternativa, S.A. de C.V.
Río Mississippi 347-A Ote. Col. del Valle
Garza Garcia, Nuevo León 66220
México
52 818 040 8080
52 818 040 8081
utrevino@avantel.net

Vásquez Alanis, Gregorio
Profesor Maestría Finanzas
ITESM
116 Antonio Macuado, Colinas San Jorónimo
Monterrey, Nuevo León 64630
52 818 315 2366
grevaza@intercable.net

Velasco, David
Secretario Técnico
Vinculo y Desarrollo y Café de la Selva
Hacienda Molino de Flores 4
México, D.F. 10740
México
525 684 6407
525 677 0703
velco@prodigy.net.mx

Voina, Madalina
Community Outreach Coordinator
The Environmental Performance Foundation of Canada
647 Ouellette Ave. Suite 204
Windsor, Ontario N9A 4Y4
Canada
519 256 7999
519 256 7999
mvoina@epf-canada.org

Walss, Rodolfo
Abogado
Baker & McKenzie
Antonio L. Rodriguez 1884 Pte. Torre I Piso 10
Monterrey, Nuevo León 64650
México
52 818 399 1343
52 818 399 1399
rodolfo.walss-aurioles@bakernet.com

Willcockson Alvarez, Lillian Belle
Gerente
Parque Ecológico Chipinque
Carreterra Chipinque K.M. 2.5
Nuevo León
México
52 818 303 0000
52 818 303 2190
lwillcockson@chipinque.org.mx

Wong, Karen Jossuely
Coordinadora
Amigos de la Naturaleza
ITESM
202 Junco de la Vega
Monterrey, Nuevo León 64840
México
52 818 358 2000
52 818 359 6280
karen@itesm.mx

JPAC / CCPC / CCPM

Alanís-Ortega, Gustavo
Presidente
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
Atlixco No. 138
Colonia Condesa
México, D.F. 06140
525 55 286 3323
525 55 2112 593
galanis@cemda.org.mx

Avery, Cam
Director of Public Affairs
B.C. Gas
24th Floor, 1111 West Georgia
Vancouver, British Colombia V6E 4M4
604 443 6603
604 443 6614
cavery@bcgas.com

Bastida-Muñoz, Mindahi Crescencio
Presidente
Consejo Mexicano para el Desarrollo Sustentable
Coordinator
Consejo Regional Otomi del Alto Lerma
Lázaro Cárdenas Norte No. 125
San Pedro Tultepec
Lerma, Estado de México 52030
527 28 282 04 69
mindahi@prodigy.net.mx

Berle, Peter
230 Monument Valley Road
Great Barrington, Massachusetts 01230
413 298 0061
413 298 0069
pberle@audubon.org

Correa Sandoval, Adriana Nelly
Profesor Investigador
Centro de Calidad Ambiental
ITESM Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
52 818 328 4032
52 818 359 62 80
ancorrea@campus.mty.itesm.mx

Owens, Steve
Senior Counsel
Beshears Muchmore Wallwork, Chartered
2700 North Central Avenue
Suite 1225
Phoenix, Arizona 5004
602 240 6652
602 240 6697
owens@bmwlawyers.com

Phare, Merrell-Ann
Executive Director/Legal Counsel
Centre for Indigenous EnvironmentalRessources
3rd Floor, 245 McDermot Ave
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6
204 956 0660
204 956 1895
maphare@ cier.ca

Plaut, Jonathan
3 Ashland Road
Summit, New Jersey 07901
908 273 4127
908 273 6836
jplaut@aol.com
JPAC Chair for 2002

Sandoval, Carlos
President
Consejo Nacional de Industriales Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141
Col. Del Valle
México, D.F. 03100
525 55 919 15
525 57 523 37
ecologia@conieco.com.mx

Silvan de Durazo, Laura
Directora
Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental
Paseo Estrella del Mar No. 1025 – 2A
Sección Coronado
Playas de Tijuana, Baja California 22200
526 64 630 0590
526 64 630 0590
laurie@proyectofronterizo.org.mx

Tingley, Donna
Executive Director
Clean Air Strategic Alliance
9th Floor, 106th Street
Suite 9940
Edmonton, Alberta T5K 2N2
780 427 9793
780 422 3127
dtingley@casahome.org

Vasseur, Liettte
Professor
University of Moncton
K.C. Irving Chair in Sustainable Development
Pierre Armand Landry Pavilion
Moncton Campus
Moncton, New Brunswick E1A 3E9
506 858 4152
506 863 2000
vasseurl@umoncton.ca

CEC / CCA / CCE

Brevé, Daniel
In house Consultant
Commission for Environmental Cooperation
514 350 4338
514 350 4314
dbreve@ccemtl.org

Carpentier, Chantal Line
Acting Head, Environment, Economy and Trade Program
Commission for Environmental Cooperation
514 350 4336
514 350 4314
clcarpentier@ccemtl.org

Morin, Jocelyne
JPAC Assistant
Commission for Environmental Cooperation
514 350 4366
514 350 4314
jmorin@ccemtl.org

Patterson, Zachary
In house Consultant
Commission for Environmental Cooperation
514 350 4335
514 350 4314
zpatterson@ccemtl.org

Pepin, Manon
JPAC Liaison Officer
Commission for Environmental Cooperation
514 350 4305
514 350 4314
mpepin@ccemtl.org

Annexe C

DISTRIBUTION : Générale
J/ADV/02-12/Final
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 02-12

Objet : Relance des négociations sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, […] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement […]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

SOULIGNANT que le paragraphe 10(7) de l'ANACDE impose au Conseil, dans un délai de trois ans suivant la signature de cet accord, de faire des recommandations en vue d'un accord sur l'« évaluation de l'impact environnemental d'activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs transfrontières importants »;

RAPPELANT la résolution du Conseil n° 95-07 et le rapport sur un projet d'accord régissant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET) en Amérique du Nord, qu'un groupe d'experts a établi en 1997 à la demande du Conseil, et la décision de ce dernier que les Parties concluraient, en avril 1998, un accord ayant force obligatoire dans ce domaine;

CONSCIENT du très grand intérêt que le public ne cesse de manifester en vue de la conclusion d'un tel accord, et de ses préoccupations devant l'absence de progrès dans ce sens;

CONSTATANT les déclarations du Conseil dans les communiqués qu'il a publiés à l'issue de ses sessions ordinaires tenues en 1997, en 1998, en 1999 et, plus particulièrement, en 2001, à savoir qu'un « processus informel et productif se poursuit dans le domaine de l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières »;

RAPPELANT en outre que le CCPM a porté cette question à l'attention du Conseil à de nombreuses occasions, dans le cadre de ses avis n°s 99-7, 01-01, 01-02, 01-05 et 02-10, ainsi que du rapport qu'il a présenté aux ministres au cours de l'importante session ordinaire qu'ils ont tenue en juin 1998, à Mérida, au Mexique;

Afin d'aider les Parties à conclure un accord sur une question qui s'avère de plus en plus urgente, comme en témoignent les récents travaux de la CCE sur la restructuration du secteur de l'électricité et sur la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord,

LE CCPC RECOMMANDE AU CONSEIL :

- de constituer rapidement un groupe de travail nord-américain sur l'EIET, qui serait chargé d'aider le Conseil à s'acquitter de l'obligation que lui impose le paragraphe 10(7) de l'ANACDE en concevant un système modèle tirant parti d'un examen des modèles élaborés par d'autres institutions ou organisations dont le mandat transfrontalier englobe des questions environnementales.
- de confier à ce groupe de travail un mandat qui serait assorti des éléments suivants :
    a) il comprendrait quatre membres, soit un fonctionnaire de haut niveau de chaque pays et un représentant du CCPM;
    b) des représentants des États et provinces frontaliers participeraient à ses activités;
    c) bien que ses discussions auront un caractère principalement gouvernemental et qu'elles pourront comporter des renseignements confidentiels, dans la mesure du possible, ses réunions seraient ouvertes au public et ses rapports seraient mis à la disposition de ce dernier;
    d) il présenterait au Conseil son système modèle d'ici la fin de décembre 2003.

ADOPTÉ LE 10 DÉCEMBRE 2002

Annexe D

DISTRIBUTION : Générale
J/ADV/02-13/Final
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N^{O} 02-13

Objet : Poursuite des travaux novateurs sur le financement du développement durable

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, […] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement [et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

DONNANT SUITE à la demande que lui a adressée le Conseil, en mars 2002, à savoir de lui faire part de toute autre suggestion sur le financement du développement durable;

AYANT PARTICIPÉ à l'atelier de la CCE intitulé « Les mécanismes financiers et l'environnement : transparence, divulgation et reddition de comptes sur l'état de l'environnement », tenu à New York le 25 mars 2002, et SE FONDANT sur les conclusions qui en ont découlé;

RAPPELANT son avis au Conseil n° 02-06 sur la coopération et le financement du secteur privé, notamment les trois recommandations qui y sont formulées, à savoir :

1. de charger le Secrétariat de parachever ses travaux analytiques visant à démontrer que l'accès à des données et à des indicateurs peut servir à quantifier les risques environnementaux, de même que d'assurer leur pertinence et leur accessibilité pour les institutions financières;

2. de demander en outre au Secrétariat de trouver des moyens d'intéresser davantage les institutions financières de premier plan à tenir compte de priorités environnementales lorsqu'elles prennent des décisions en matière de crédit;

3. d'envisager la tenue d'une réunion avec des directeurs généraux d'institutions financières dont l'engagement et l'influence à l'égard de l'environnement sont reconnues dans leurs activités en Amérique du Nord, et ce, dans le but de conclure de nouveaux partenariats nécessaires à l'application du programme évolutif qui a trait à l'environnement.

CONSCIENT qu'en juin 2002, le Conseil a notamment décidé :

- d'encourager les efforts déployés, en collaboration avec le secteur privé et certains organismes, afin de mettre au point des méthodes et d'établir des liens pour offrir de

l'information environnementale sous une forme plus pratique aux établissements financiers, de même que pour encourager l'utilisation de cette information dans le cadre des décisions entourant la gestion du risque dans les domaines du crédit, des investissements et des biens;
- d'étudier la manière de faire progresser les travaux sur les modes de divulgation obligatoire de l'information environnementale dans les rapports financiers;
- d'attendre les résultats de l'atelier du CCPM sur les mécanismes de financement et l'environnement qui aura lieu à Monterrey, en décembre 2002.

AYANT PARTICIPÉ à un atelier public très instructif, intitulé « Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord : mode de financement novateur pour un développement durable », qui s'est tenu le 9 décembre 2002, à Monterrey, en collaboration avec les responsables du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, et qui a révélé que plusieurs des recommandations du CCPM ont été retenues au cours de l'élaboration du plan de programme de la CCE et ont donné lieu à des activités à long terme;

FÉLICITANT le Secrétariat de la CCE pour l'excellence de ses travaux et des activités qu'il envisage de réaliser;

RECOMMANDE au Conseil de prendre les mesures suivantes afin de compléter les activités courantes du Secrétariat :

1. Mise au point de mesures concertées et comparables qui revêtent une signification tant pour le milieu financier que pour celui de l'environnement.

2. Tenir compte des externalités environnementales dans l'évaluation des coûts des biens et services.

3. Élaborer des stratégies visant à déterminer de quelle manière il faudrait recueillir et partager les données communes et comparables des petites et moyennes entreprises, et ce, dans le but de multiplier les possibilités d'investissement et de financement.

4. Poursuivre les efforts destinés à réunir des représentants d'entreprises financières et non financières intéressées, et participer à des activités comme la prochaine réunion du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à New York, en compagnie de cadres supérieurs du milieu financier.

5. Inciter les organismes de réglementation et les ordres professionnels à élaborer des directives et des lignes de conduite afin de favoriser un changement dans l'attitude et les pratiques de crédit des sociétés commerciales, ainsi que de stimuler et de promouvoir de nouveaux marchés pour les investissements.

Le CCPM a par ailleurs établi et transmis aux Parties et au Secrétariat un compte rendu sommaire de l'atelier public tenu à Monterrey. Il suggère de l'examiner attentivement afin de relever les nombreux autres sujets et points importants qui ont été soulevés au cours de cette activité.

ADOPTÉ LE 10 JANVIER 2003

Compte rendu de discussion de l'atelier public
tenu sur le thème Investir dans l'avenir en Amérique du Nord :
moyens novateurs de financer le développement durable

le 9 décembre 2002
à l'Instituto Technológico y de Estudios Superiores de Monterrey,
Nuevo León, Mexique

Coprésidé par M. Jon Plaut et Mme Chantal Line Carpentier

Introduction

Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Jon Plaut, de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord ouvre la séance en souhaitant à tous les participants la bienvenue à l'*Instituto Technológico y de Estudios Superiores de Monterrey* (ITEM, Institut de technologie et d'études supérieures de Monterrey). Il fait état des activités de la journée, y compris de l'intention du CCPM de formuler le lendemain, au cours de sa session ordinaire n° 02-04, un avis au Conseil sur le financement du développement durable.

Il invite ensuite le doyen de l'ITEM, M. Alberto Bustani, à prononcer le discours d'ouverture. Ce dernier mentionne que l'Institut consacre une grosse partie de ses activités au développement durable et qu'il est en train d'instaurer ce principe dans tous les aspects de la vie du campus, à savoir les programmes de cours, les infrastructures et l'administration.

Le président du CCPM reprend la parole pour expliquer le rôle que la CCE et le CCPM jouent en matière de financement du développement durable, et que cette question est devenue un important objectif stratégique. Il fait état de l'avis que le CCPM a déjà formulé au Conseil et mentionne que les représentants suppléants lui ont demandé d'approfondir ce sujet. Le communiqué final de la session du Conseil du mois de juin 2002 contient d'autres directives connexes dont tient compte le plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005.

M. Plaut présente ensuite la coprésidente de l'atelier, Mme Chantal Line Carpentier, qui exerce les fonctions de chef par intérim du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. Mme Carpentier conclut son allocution de bienvenue en soulignant que la réunion sera fructueuse si, à la fin de la journée, tous les participants perçoivent le lien important qui unit l'environnement et le secteur financier.

Première séance

Mme Carpentier trace les grandes lignes du secteur de programme en mentionnant que l'on constate de plus en plus que les marchés financiers pourraient soutenir les mesures environnementales. La CCE est déterminée à faire progresser la réflexion et à orienter les discussions à ce sujet, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des risques par les

établissements financiers, et à déterminer de quelle manière et par quel moyen harmoniser l'information environnementale.

Mme Carpentier indique en outre que l'un des objectifs du secteur de programme consiste à accroître le financement du domaine de l'environnement par des fonds privés, car les organismes publics ne pourront répondre adéquatement aux besoins croissants dans ce domaine. Par ailleurs, la normalisation des règles de divulgation de l'information constitue un élément d'action important dans les trois pays, étant donné que le marché ne pourra s'avérer rentable si l'information n'est ni complète ni comparable.

Elle ajoute qu'une application plus stricte des lois en vigueur représente un premier pas important, tout comme leur harmonisation et le renforcement de leur mise en œuvre.

Mme Carpentier expose les deux principales questions à examiner :

1. La divulgation de l'information.
2. Les investissements dans les produits et services à privilégier d'un point de vue écologique.

Elle expose également les trois principaux objectifs du secteur de programme :

- Déterminer comment améliorer la base d'information, à savoir les données disponibles et le contenu des rapports, et trouver des moyens pour que les établissements financiers utilisent cette information plus fructueusement, notamment celle touchant les secteurs des pâtes et papiers, des hydrocarbures, des services publics et des mines.
- Étudier avec plus de précision à quel point les vérifications environnementales, les méthodes comptables et les sources de données peuvent contribuer à atteindre cet objectif.
- Améliorer et normaliser la divulgation obligatoire et volontaire de l'information.

Le public formule des observations, dont les suivantes :

- Il semble que l'on vise le financement à grande échelle, mais il faudrait également se pencher sur le financement des entreprises et des projets de moindre envergure qui ne peuvent avoir accès au marché. Les banques ne financeront pas les petites entreprises, le développement des collectivités et les projets communautaires.
- Il faudrait analyser l'expérience qu'a acquise la *North American Development Bank* (NADBank, Banque nord-américaine de développement) et déterminer si l'on ne pourrait pas la répéter dans d'autres régions.

Mme Carpentier présente ensuite M. David Velasco, un représentant du projet *Café de la Selva* qui a reçu un prix spécial dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable et a figuré parmi les finalistes du concours organisé en 2002 dans le cadre d'une activité du gouvernement de l'Équateur. M. Velasco donne un aperçu du projet de commercialisation équitable du café mis sur pied par des collectivités autochtones du Chiapas, au Mexique. Leur objectif visait à faire face à la crise du prix du café et à ses répercussions néfastes sur les producteurs, deux phénomènes qui ont contribué à empirer leur pauvreté. Cette crise a également eu d'autres conséquences, dont l'intensification de la production, du trafic et de la consommation de drogue, ainsi que de la guérilla.

M. Velasco ajoute que le projet est destiné à donner une valeur ajoutée au café de ces producteurs en élargissant et en surveillant tous les niveaux de la production et de la distribution, c'est-à-dire la culture, la transformation, la commercialisation et la vente directe de café dans des magasins appartenant à ces producteurs. Cette approche a permis de diminuer leur vulnérabilité financière en renforçant leur relation avec les consommateurs, d'offrir des avantages tant sur le plan environnemental que financier, de susciter la participation des femmes autochtones et d'utiliser les profits pour améliorer les infrastructures des collectivités.

Il conclut en indiquant que certains défis forcent à porter la même attention à toutes les étapes du projet, ainsi qu'à la planification stratégique, au financement et à la concurrence grandissante de sociétés commerciales comme Starbucks.

La coprésidente remercie M. Velasco du caractère stimulant de son exposé.

Les membres du public et du CCPM formulent des observations et questions, dont les suivantes :

- On ne saurait surestimer les effets positifs que la sensibilisation à l'environnement peut avoir au sein des collectivités autochtones, et il faudrait que ce modèle fructueux s'étende aux coopératives autochtones qui offrent des produits différents, notamment les boulangeries et les confiseries.
- Il est possible de collaborer avec des établissements universitaires comme l'ITEM, dans le cadre du programme d'écologisation des campus, en implantant des magasins de café et en commercialisant ce produit.
- La société mexicaine a le devoir d'apporter son aide et son soutien financier à des projets de ce genre. Ils sont particulièrement opportuns, car ils permettent surtout de soulager la pauvreté. Les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent également y apporter leur appui.
- Comment les femmes peuvent-elles obtenir du financement par l'entremise de la CCE et participer activement au projet en question?

M. Velasco répond de la manière suivante à ces observations et questions :

- Il est important de comprendre que les besoins sociaux ont stimulé la mise sur pied de ce projet. Il n'a pas été conçu pour les collectivités mais par elles, et dans le but qu'elles dépendent beaucoup moins du marché mondial du café.
- L'objectif consiste à vendre le café à la tasse dans nos propres commerces, et nous travaillons en collaboration avec des petits investisseurs afin de ne pas perdre la maîtrise de nos affaires. Nous appliquons également le principe de la diversification en mettant sur pied des projets complémentaires et en commercialisant leur production dans nos commerces, par exemple, des objets en céramique, des bonbons et de la pâtisserie. Il faut par ailleurs signaler que nous avons reçu le prix national du meilleur dessert; il s'agissait de notre tout dernier objectif. Nous sommes toutefois terriblement limités par le capital dont nous disposons.
- L'un de nos plus grands défis a trait à l'alphabétisation. Notre zone d'exploitation se situe dans une région très marginale où le taux d'alphabétisation est de 36 p. 100 environ. Nous sommes en train de mettre en place notre propre programme d'éducation. Celui qui est en vigueur ne nous avantage pas, car nous nous spécialisons essentiellement « en paysannerie ».

- Nous devons travailler de concert et conclure des alliances avec des établissements représentant les secteurs de la finance, des affaires, des universités et de la recherche afin de combler certaines lacunes financières et techniques. Des tribunes comme celle-ci nous aident grandement à établir des relations et à conclure des alliances.
- Nous ne disposons pas des outils nécessaires pour devenir plus concurrentiels et nous devons freiner la migration du Chiapas vers la région frontalière.
- En dernier lieu, les femmes jouent un rôle très important dans ce projet, et nous serons heureux de vous donner de plus amples détails à ce sujet si vous le désirez.

Mme Carpentier présente ensuite M. Miguel Gonzalez, directeur de la sécurité et de la salubrité de l'environnement et vice-président de la technologie à la société Cemex. M. Gonzalez fait part des résultats très positifs obtenus par son entreprise dans le cadre d'un programme d'écoefficacité, et mentionne que celui-ci permet d'analyser la relation entre le financement et l'environnement. Il indique que les investissements dans ce domaine doivent faire partie intégrante de la croissance à long terme si l'on ne veut pas assister à une perte d'investisseurs et de consommateurs, ainsi qu'à un accroissement du coût des mesures correctives. Le fait de combiner les principes du développement durable et de la responsabilité environnementale constitue aujourd'hui le moyen le plus efficace et le plus rentable de faire des affaires. L'environnement, la société et l'économie vont de pair.

Le défi à relever consiste à réduire la dualité qui existe entre les objectifs de conservation et de productivité en utilisant efficacement les ressources naturelles et en publiant les résultats obtenus. La société Cemex a relevé ce défi grâce à un programme d'écoefficacité qu'elle a instauré en 1994, et qui l'a amené à investir en vue d'améliorer et de renouveler ses infrastructures ainsi que ses politiques relatives au recyclage, à l'utilisation de matériaux naturels, à la réduction des émissions, à l'exploitation des déchets, à la promotion dynamique du principe d'écoefficacité en recourant à des mécanismes de communication et de sensibilisation.

M. Gonzalez mentionne en outre, à titre d'exemple, la décision de cette société d'utiliser des déchets de papier pour alimenter un four, ce qui lui a permis de réaliser de très importantes économies d'énergie, de l'ordre de 2,3 millions de dollars américains par année, et de réduire ses émissions polluantes.

En dernier lieu, il préconise d'investir dans les innovations et de modifier le comportement des entreprises en faisant participer l'ensemble de leur personnel aux décisions dans ce domaine.

Le public formule des observations et questions, dont les suivantes :

- On doit féliciter la société Cemex d'avoir démontrer que lorsque qu'une entreprise tient compte des préoccupations environnementales dans sa stratégie générale, cela peut lui procurer des revenus importants.
- Étant donné que Cemex a recours à des ressources naturelles qu'elle transforme en produits finis, tient-elle compte des résultats à long terme dans le cadre de son analyse?
- La combustion de déchets de papier pouvant accroître les émissions de dioxines et furanes — des sous-produits du chlore —, possédez-vous des données à ce sujet?
- Les détails de votre programme ont-ils été diffusés dans le public?

M. Gonzalez répond de la manière suivante à ces observations et questions :

- La sensibilisation de la collectivité occupe une place de premier plan dans notre réflexion stratégique. Il est possible d'instaurer l'écoefficacité dans n'importe quel secteur.
- La société Cemex se fait un devoir d'inciter ses fournisseurs à adopter des mesures d'écoefficacité.
- Pour ce qui est de la valeur des ressources que nous extrayons, une fois transformées, elles servent, par exemple, à aménager des itinéraires scolaires, et nous sommes en mesure de remettre en état les lieux d'extraction à la fin de leur période d'exploitation.
- Nous appliquerons le principe de l'écoefficacité aux installations que nous acquerrons. Les gouvernements facilitent maintenant notre engagement dans ce domaine.
- La question des combustibles de remplacement est très intéressante. Nous ne voulons pas utiliser de chlore dans nos procédés et sommes très prudents à cet égard.
- Nous avons adhéré à un plan d'action mondial qui prévoit que toutes nos données et celles des autres fabricants de ciment soient mises à la disposition du public.

La coprésidente présente ensuite le directeur exécutif du *Finance Institute for Global Sustainability* (Institut financier pour la durabilité mondiale), M. John Ganzi.

Celui-ci déclare qu'il est important de débuter l'atelier en examinant le point de vue du secteur privé. Il indique que le milieu financier ne se consacre pas à la production et que ses activités sont soutenues par des capitaux, et ajoute qu'il s'agit de l'objet de son exposé.

Il mentionne qu'il existe trois grandes sources de capitaux : les organismes gouvernementaux de développement (p. ex., les banques d'import-export qui sont généralement gérées par les gouvernements), les investisseurs étrangers directs (p. ex., la société Starbucks au Mexique), les établissements financiers privés (p. ex., les banques commerciales et les caisses de retraite).

M. Ganzi indique également que les établissements financiers privés offrent trois types de services : le courtage des valeurs mobilières, le financement avec intérêts (le type de financement le plus courant) et les assurances (le service le plus risqué dans le marché des services financiers). Chacun de ces services comportant des risques, quel rendement a-t-il comparativement aux risques courus? Ces établissements financiers ont une grande incidence sur la durabilité de l'environnement et de la société, car ils peuvent déplacer des fonds à leur gré et dans des délais restreints.

Il donne les exemples suivants afin d'illustrer la relation étroite qui unit déjà le secteur financier et l'environnement.

- Le marché des valeurs mobilières comprend les fonds pour l'écologie et les investissements durables, et l'engagement des intervenants est un élément important qui offre d'immenses possibilités.
- Le financement comprend l'immobilier, la technologie environnementale et les projets d'infrastructure.
- Les assurances comprennent la protection des risques liés à l'environnement et au changement climatique (p. ex., l'amiante, la pollution, l'élévation du niveau de la mer, les

tempêtes de vent, les inondations) qui établissent un lien immédiat entre l'environnement et le financement.

M. Ganzi déclare que le plus grand défi pour les trois pays consiste à trouver des capitaux pour remettre en état les infrastructures vieillissantes, particulièrement celles qui concernent l'eau. À cette fin, le secteur privé devra collaborer avec le secteur public.

Les caisses de retraite peuvent également représenter un moyen de financement. Leur réglementation donne actuellement lieu à un renforcement et certains pays, dont la Suisse, l'assortissent de considérations environnementales. M. Ganzi conclut en soumettant plusieurs suggestions à la réflexion des participants :

Quelle orientation doit-on adopter?

- Il faut appliquer les principes de transparence et d'accès à l'information comme l'ont prouvé les scandales financiers impliquant les sociétés Enron et WorldCom.
- Nous avons besoin de modèles, d'outils et d'études de cas, et il serait très utile de mener une étude sur les PME afin d'analyser leurs procédés et de relever les enseignements à en tirer.
- Il faudrait également uniformiser le cadre réglementaire d'établissement des rapports, car les institutions financières ne sont pas en mesure de se servir des rapports environnementaux de sociétés comme Dow et Dupont, leurs données n'étant pas comparables.

Que doit-on faire?

- Les investissements dans des sociétés et des techniques axées sur l'environnement n'ont pas besoin d'être considérables; il faut simplement que la durabilité fasse partie intégrante des affaires.
- Les établissements financiers suivent le mouvement; ce ne sont pas des chefs de file. Il faut d'abord prouver la viabilité des PME si on veut les aider à obtenir du financement. Pour ce faire, il faut absolument mettre de l'information utile à la disposition des établissements financiers.

Les gouvernements pourraient prendre les mesures suivantes :

- Faciliter la transparence des activités des entreprises.
- Améliorer les normes d'établissement de rapports et les indicateurs.
- Promouvoir de nouveaux modèles.
- Favoriser le dialogue.
- Adopter un système de tarification libre afin de financer les infrastructures d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées.
- Établir des protocoles concernant la participation des caisses de retraite au financement.
- Offrir des prolongations de crédit au taux d'intérêt du marché (les restrictions instaurées par la NADBank ont entraîné la non-utilisation de 90 p. 100 de ses fonds).
- Renforcer leur pouvoir d'achat à l'égard des produits et services écologiques.

La CCE pourrait accomplir les tâches suivantes :

- Former les entrepreneurs.

- Agir à titre de courtier pour les capitaux à investir.
- Collaborer avec les organismes gouvernementaux des trois pays afin d'instaurer des normes comparables en matière d'établissement de rapports dans tous les secteurs qui touchent l'environnement.

Les membres du public et du CCPM formulent des observations et questions, dont les suivantes :

- Vous êtes-vous penché sur le cas des sociétés de services énergétiques et sur les mesures qu'elles prennent pour offrir des contrats d'amélioration du rendement énergétique?
- Le lien entre le financement privé et les infrastructures étant problématique, qu'est-ce qu'on entend réellement par durabilité, celle des capitaux ou de l'environnement?
- A-t-on assisté à un changement de comportement dans les pays qui ont instauré des modifications à la réglementation des caisses de retraite?
- Des exemples concrets illustrent-ils le fait que les investissements étrangers directs ont des effets positifs sur la durabilité de l'environnement, et dispose-t-on d'études de cas à cet égard?

M. Ganzi répond de la manière suivante à ces observations et questions :

- Les projets d'infrastructure sont intrinsèquement des activités privées et publiques.
- Pour les établissements financiers, la durabilité signifie de pouvoir remettre leur argent aux investisseurs accompagné d'un rendement. Le défi que nous devons relever consiste à abattre le mur qui empêche le financement de servir la cause de l'environnement. Les projets d'infrastructure nous forcent maintenant à aborder cette question.
- Il existe des moyens stricts de contrôle à l'échelle nationale, mais pour ainsi dire aucune règle à l'échelle internationale.
- En ce qui a trait à la réglementation des caisses de retraite, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Il faudra recueillir des données durant trois ans avant de pouvoir faire quelque prévision que ce soit.
- Étant donné que le domaine des investissements étrangers directs ne fait pas partie de ses compétences, M. Ganzi suggère d'étudier les travaux connexes menés à l'université Yale.

Mme Carpentier présente ensuite M. Kaj Jensen, qui exerce les fonctions de vice-président adjoint, Gestion des risques environnementaux, à la FleetBoston Financial (une importante société financière de portefeuille), et qui fait remarquer que l'on assiste à des investissements en matière de durabilité, mais qu'il ne s'agit pas encore d'un courant dominant. On se contente plutôt d'un rendement secondaire à la suite d'un examen attentif des risques. Selon lui, il existe deux attitudes financières. La première consiste à capitaliser sur les risques, notamment dans le domaine de l'environnement, et de composer avec eux. La deuxième consiste à éviter les risques, c'est-à-dire que dans une économie en baisse, les investisseurs sont davantage enclins à investir dans des sociétés qui prennent peu de risques. Cette dernière attitude ne favorise pas l'examen d'idées novatrices et de nouvelles méthodes de gestion des risques.

M. Jensen expose certaines des réalités auxquelles fait face sa société en matière de crédit. La première est celle des propriétés industrielles qui sont abandonnées, polluées ou sous-utilisées. Grâce à une bonne équipe chargée d'analyser les risques, on peut les réexploiter de façon

rentable, et la société FleetBoston dispose maintenant de telles compétences pour attirer les promoteurs.

Au nombre des autres réalités, il faut compter les bâtisses qui sont écoefficaces et conçues de manière écologique, ainsi que les bâtisses existantes que l'on a rénovées en appliquant ces principes. Le problème que posent les investissements dans les immeubles écologiques a encore trait aux risques, car il s'agit d'un domaine relativement nouveau qui n'a pas encore fait ses preuves.

M. Jensen fait état de certaines activités financières que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a mises sur pied pour favoriser la conclusion de partenariats entre les secteurs public et privé. La société FleetBoston est représentée au sein d'un groupe d'étude nord-américain établi à cette fin.

Il ajoute qu'en plus de surveiller la durabilité des investissements, les organismes de réglementation doivent tenir compte d'autres risques comme le changement climatique, établir des rapports sur les résultats obtenus dans trois domaines et donner des directives claires sur la divulgation des risques en vertu des obligations en vigueur à l'égard de l'environnement. Il incite les organisations non gouvernementales (ONG) à continuer d'exercer des pressions pour que les choses changent et de faire en sorte que les produits ou les investissements novateurs soient plus attrayants.

Les membres du public et du CCPM formulent des observations et questions, dont les suivantes :

- Étant donné qu'il existe un système de cotation aux États-Unis pour les immeubles écologiques, les établissements financiers y ont-ils recours? Si l'on se fie à plusieurs exemples en Pennsylvanie, ces immeubles ne coûtent généralement pas plus cher que les autres.
- Il est important de déterminer ce que signifient les expressions « développement durable » et « investissement durable ». Comme les établissements financiers sont axés sur le profit, il est important de décider si ce profit constitue leur principale préoccupation ou si l'environnement représente une préoccupation plus rentable.
- Les conclusions unanimes tirées du forum mondial sur le financement du droit à un développement durable et équitable, qui s'est tenu à Monterrey, en mars 2002, ont-elles un rapport avec le présent atelier?
- Quelles sont les mesures fondamentales qui pourraient inciter les entreprises à instaurer des politiques qui favorisent les investissements durables?
- Il faudrait attendre longtemps pour que les organismes gouvernementaux donnent des directives sur les vérifications environnementales et recueillent des preuves de diligence raisonnable afin de favoriser un changement de comportement des entreprises, et faire ainsi progresser l'application du principe du développement durable.

M. Jensen répond de la manière suivante à ces observations et questions :

- En ce qui a trait aux immeubles écologiques, la société FleetBoston accorde des prêts, mais en assumant de plus grands risques. Nous avons besoin de recueillir des données fiables dans

un laps de temps raisonnable, et nous nous employons à publier des études de cas dans la collectivité afin de promouvoir les investissements dans ce domaine.

- La société FleetBoston considère en effet que le développement durable doit être rentable pour elle. Cela lui permet de financer des programmes comme ceux relatifs aux propriétés industrielles désaffectées. Elle peut ainsi à la fois investir dans la collectivité et assumer une responsabilité sociale, ce qui constitue un triple objectif.
- Cette séance n'a aucun rapport direct avec la réunion du mois de mars à Monterrey, mais la déclaration et les documents qui en ont découlé ont été mis à la disposition des membres du CCPM et des intervenants avant le présent atelier.
- L'élaboration de principes directeurs et la sensibilisation des investisseurs aux risques que représente le fait de ne pas tenir compte de l'environnement peut s'avérer une technique très efficace.

Après y avoir été invitée par la coprésidente, l'assistance formule des observations et des questions générales, dont les suivantes :

- Il faut commencer à changer le comportement et les règles au sein des professions qui exercent la plus grande influence. Il serait notamment très utile d'élaborer des principes directeurs ou des directives à l'intention des comptables.
- L'expression « les décisions économiques visant la protection de l'environnement » pourrait servir à définir le principe de la durabilité.
- Nous devons réfléchir en sortant des sentiers battus et faire progresser la définition de la durabilité. Incorpore-t-on le profit à la durabilité ou la durabilité au profit? Dans d'autres parties du monde, notamment en Australie, on assiste à un mouvement de capitaux au profit des collectivités.
- Les organismes publics peuvent promouvoir le financement et la gestion des risques des bâtiments écologiques de deux manières : en adoptant les contrats d'amélioration du rendement énergétique ou en contractant des assurances.
- Le CCPM a été invité à évaluer les risques auxquels ferait face le Mexique en ouvrant ses frontières aux produits agricoles.
- Il ne faut pas négliger les PME au cours de ces discussions. Au Mexique, elles ont accès à peu de débouchés; ces derniers sont-ils plus nombreux au Canada et aux États-Unis?
- Le CCPM pourrait commencer à relever et à évaluer d'autres services écologiques, comme la régulation du cycle hydrologique, la lutte biologique contre les maladies et les parasites, la protection contre les perturbations, le cycle des éléments nutritifs, le traitement des déchets, la lutte contre la contamination et l'assainissement de lieux contaminés, la pollinisation, la formation du sol, la lutte contre l'érosion, les banques de données génétiques, la réglementation des gaz atmosphériques, etc., en vue d'instaurer des mécanismes qui imposeraient le paiement de ces services aux gens qui en tirent parti.
- On a beaucoup parlé de la rentabilité financière, mais très peu des avantages qu'elle procure sur le plan social.
- Cette réunion a particulièrement permis de souligner la nécessité d'une collaboration entre le milieu des affaires et la CCE (ou d'autres organismes environnementaux) si l'on est déterminé à réaliser des progrès.
- Il est vraiment judicieux d'établir des principes directeurs pour les comptables, car nous nous fions grandement à eux. Lorsqu'ils font office de vérificateurs, ils n'abordent jamais des questions de durabilité. Il faut aussi mentionner que lorsque l'on consulte ces mêmes

comptables en matière de durabilité, cela constitue une ambiguïté. Les ONG pourraient exercer des pressions auprès des gouvernements afin qu'ils élaborent des règles. Cela prendra beaucoup de temps avant que des principes directeurs réussissent à régir l'exercice de cette profession.

- Les banques ne se préoccuperont jamais des enjeux sociaux. Nous devons les forcer à en prendre conscience en parlant le même langage qu'elles, et la comptabilité constitue une très bonne porte d'entrée à cette fin.
- On dispose de très peu de documentation sur les PME et il est difficile d'obtenir du financement pour mener les recherches nécessaires.
- Tant que nous ne saurons pas valoriser les écosystèmes, nous continuerons de les détruire pour ensuite aménager des parcs thématiques sur l'environnement parce que cela permet de créer des emplois. Le capitalisme constitue un système souverain et nous devons l'évaluer pour pouvoir le changer.
- Il faut axer l'attention sur les besoins des PME et non changer les règles ou s'en servir comme prétexte. On pourrait peut-être relever le défi d'officialiser le projet *Café de la Selva* afin d'en faire l'objet d'une étude de cas sur une PME.

Deuxième séance

Mme Carpentier indique que la séance tenue en matinée visait à sensibiliser davantage les établissements financiers afin de les amener à tenir compte de l'environnement dans leurs pratiques. Elle explique également que la discussion de la présente séance portera sur l'accroissement des investissements dans les produits et services à privilégier d'un point de vue écologique. Elle examine ensuite l'ébauche d'un document de travail de la CCE (voir l'annexe) sur le financement de l'environnement par le secteur privé dont les participants ont reçu un exemplaire avant la réunion afin de favoriser la discussion.

Les membres du public et du CCPM formulent des observations et questions, dont les suivantes :

- Il s'agit d'un sujet très ardu que la discussion a permis d'éclairer. Le document de travail expose certaines mesures de gestion des risques que l'on aurait pu prendre, par exemple, lors du récent naufrage d'un pétrolier au large des côtes espagnoles. Les possibilités de financement sont-elles restreintes lorsque l'on ne respecte pas les normes environnementales mais que l'on fait preuve de diligence raisonnable au cours de l'évaluation des risques?
  - Réponse : Il s'agit d'une question très intéressante. Normalement, un établissement financier mène une enquête avant d'accorder du crédit si le navire est affecté en garantie, et il détermine si son propriétaire est en mesure d'assurer le service de sa dette ou de repayer son emprunt. Le domaine des transports est très complexe. Les pétroliers sont généralement loués, mais ils appartiennent parfois à des établissements financiers qui font porter la responsabilité du transport et de l'entretien au transporteur. Il est très difficile de faire preuve de diligence raisonnable lorsque l'on doit mener un navire à endroit précis dans les délais prévus.
- L'Union européenne vient tout juste d'instaurer des normes pour que les pétroliers soient dotés d'une double coque. Mais ce type de navire est beaucoup plus coûteux et le fait de mettre au rancart les pétroliers à simple coque a des répercussions négatives sur les petits exploitants. Il peut s'agir de la meilleure chose à faire pour l'environnement, mais les PME en souffriront.

- Comment détermine-t-on que des produits et des services sont écologiques? L'étiquetage et l'homologation étant facultatifs, il serait judicieux d'obliger les entreprises à faire état du contenu total de leurs produits.
- Compte tenu des taux d'intérêts actuels, le Mexique n'est pas concurrentiel, mais ses sociétés forment des coentreprises avec des sociétés étrangères.
- Les évaluations environnementales devraient tenir compte de l'état de conservation des espèces et des aires naturelles comme les forêts. Les groupes et les personnes qui réalisent ces évaluations devraient pouvoir obtenir du crédit.
  - Réponse : L'Accord de Kyoto n'est pas encore en vigueur, ni le système d'échange de crédits d'émissions de carbone. Pour le moment, la seule source de financement disponible est un fonds pilote de la Banque mondiale.
- Étant donné que les investissements étrangers directs donnent lieu à des entrées et à des sorties rapides d'argent, ils sont l'antithèse de la durabilité de l'environnement.
- Certains d'entre nous croient que la séquestration du carbone n'est pas une solution adéquate et qu'elle ne permettra jamais d'absorber la quantité annuelle d'émissions. Elle diverge quelque peu de la vraie solution, celle consistant à réduire les émissions. Il faut intensifier les travaux sur les avantages que procurent les systèmes écologiques en faisant, par exemple, payer ce service aux résidants d'un bassin géographique. Il existe des méthodes à cette fin.

Prochaines étapes et mot de la fin

M. Plaut mentionne que le CCPM formulera un avis au Conseil sur cette question et qu'il s'agit d'un projet très important pour le Secrétariat de la CCE. Le PNUE organisera une réunion à New York avec le milieu financier, le 28 février 2002; la CCE et le CCPM y seront représentés.

M. Plaut conclut en citant une réflexion du philosophe John Steward Mills sur la société, notamment notre manière dichotomique de percevoir la nature : d'un côté, nous en faisons partie, et de l'autre, nous cherchons à la contrôler. M. Plaut ajoute qu'il s'agit d'une longue histoire et que la journée de discussion en fonction de ces deux optiques a été particulièrement riche.

De son côté, Mme Chantal Line Carpentier remercie les participants pour les observations aussi courtoises que réfléchies qu'ils ont su formuler.